



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Les frictions politico-médiatiques sont de retour avec la publication du 13^{ème} rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites qui évalue à 67,6 ans l'âge moyen de départ en retraite en 2070 pour équilibrer structurellement le système de retraite chaque année ! Les futurs candidats à l'élection présidentielle prochaine s'en donnent à cœur joie avec leurs propositions diverses et variées qui peuvent atteindre un écart de près de 7/8 années ! La mise en œuvre du système universel de retraite, tel que le promeut la CFR, prévoit que le choix de l'âge de départ en retraite soit laissé à chacune et chacun des actifs. Ainsi, nos décideurs publics montreraient qu'ils sont attachés, a minima, au respect de l'une des composantes de la devise de notre République : la « Liberté ». Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 15 juin 2026

Préparation de l'AG : Un point est fait sur sa bonne organisation et pour son bon déroulement le 18 juin conformément aux statuts de la CFR.

Organisation d'un colloque : Ce colloque, qui devrait se tenir en tout début d'année 2027 fait actuellement l'objet de travaux au sein du séminaire proposé par la FNAR ; comme prévu, il a tenu sa première réunion le 4 juin pour en dégager ses lignes de force, notamment quant à l'élaboration de son thème et de son contenu à valider avec le prestataire de service qui doit être consulté pour cela. Le thème détaillé sera donc défini lors de la séance du séminaire qui se tiendra le 2 juillet prochain, puis présenté en Bureau du 6 juillet pour validation.

Tarifs Mutualia : La discussion a porté sur la partie de la hausse des tarifs consécutive à la contribution de 2,05 % prévu à l'article 13 du PLFSS pour 2026 qui enjoignait par ailleurs le blocage des tarifs des assurances complémentaires santé. Il est donc convenu qu'un point sera fait en fin d'année avec Mutualia quant à ce blocage non pris en compte sur la cotisation 2026 et d'informer les adhérents que cette non-prise en compte fera partie des négociations à venir sur la cotisation pour 2027.

Questions diverses : Il est constaté que le rapport annuel du COR évalue un nouvel âge de départ en retraite. Les courbes d'évolution du pouvoir d'achat des pensions en fonction de l'année de départ en retraite vont être publiées à la suite de la désignation de Ph. Dericbourg (Fnar) qui a bien voulu en prendre la responsabilité. Merci à lui. Un point est fait par S. Denis sur les travaux de la Commission Autonomie détaillé dans l'encart ci-dessous. Le site web relooké est toujours accessible à l'Url : retraite-cfr.fr La vérification des liens vers les Fédérations adhérentes reste à confirmer.

Commission « Retraite » du 15 juin 2026

Réforme des retraites : Le document concernant le système de retraite universel continue à être précisé longuement dans l'ensemble des nombreux détails qu'il contient. La réflexion du l'utilisation du texte et sa validation définitive doit pouvoir intervenir lors de la prochaine séance de la commission fixée au 6 juillet.

Préconisations pour l'évolution apaisée du système actuel vers le nouveau système : Ce point de l'ordre du jour n'a pu être abordé ; il fera l'objet d'une réflexion approfondie à venir.

Questions diverses : L'information sur la mise en ligne du nouveau site web de la CFR est en ligne ; il est demandé de procéder à la vérification des textes contenus dans la rubrique « Retraite ».

Commission « Autonomie » du 1^{er} juin 2026

Les échanges ont porté sur plusieurs sujets d'actualité en matière de politique sociale et d'autonomie. Les participants ont discuté du projet de prestation d'allocation solidarité unifiée, que B. Lachesnaie a expliqué comme étant principalement une initiative politique, avec des difficultés techniques à fusionner les RSA et APL, et l'impact limité sur les retraités. Il a également présenté une sollicitation de la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) pour mener une campagne de sensibilisation sur les maladies professionnelles et le suivi post-professionnel, ce que la CFR a accepté de relayer dans son réseau. H. Lemoine a partagé les priorités de la CNSA pour la prochaine convention d'objectifs de gestion, incluant l'accès équitable aux droits, la fluidité des parcours, la réforme de l'offre domiciliaire, la revalorisation des métiers et la gouvernance. La discussion a également abordé les défis du secteur de l'aide à domicile, notamment les salaires non revalorisés depuis quatre ans et les taux de sinistralité élevés dans ce secteur. Sur les questions à poser aux candidats à l'élection présidentielle 2027, C. Visconti a souligné l'importance de mettre en avant la citoyenneté des personnes âgées et leur autonomie. D. Boizard a mentionné que le renouvellement des CRS et CTS auprès des ARS se déroule actuellement avec des calendriers variables selon les régions.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/RENDICATIIONS
<p>La CFR ... La retraite et les retraités ... au cœur des débats</p>	<p>Pour certains la France serait victime d'une gérontocratie, fonctionnant au seul profit des retraités ! D'autres laissent entendre qu'il faudrait geler les retraites pour assurer l'équilibre des comptes sociaux. D'autres encore préconisent la capitalisation comme alternative à notre système par répartition qui serait condamné. Or les français sont attachés au système par répartition qui assure la solidarité, fondement de notre système de protection sociale. Et les actifs d'aujourd'hui qui sont les retraités de demain doivent pouvoir se projeter dans un avenir qui leur assurera une retraite décente.</p> <p>La Confédération Française des Retraités n'aura de cesse de le dire et le redire : seul est viable un système universel de retraite par points laissant à chacun le libre choix de son âge de départ en retraite au regard du montant attendu de sa pension. Les politiques devront avoir le courage d'entreprendre une réforme allant dans ce sens.</p> <p>Plus globalement c'est à l'état général de notre économie qu'il faut s'en prendre. C'est la faiblesse de notre croissance qui ne permet pas d'assurer l'équilibre de nos comptes sociaux. Là encore une politique volontariste est indispensable.</p> <p style="text-align: right;"><i>25 mai 2026</i></p>
<p>Autonomie</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Emploi des Seniors : Le retour à l'emploi : Une ouverture à concrétiser</p>	<p>Trop de seniors se retrouvent aujourd'hui sans emploi avant d'arriver à l'âge de la retraite. Le taux d'emploi entre 55 et 64 ans n'est que de 60% en France, un taux faible par rapport à la moyenne européenne. Quant aux retraités qui souhaitent pouvoir reprendre un emploi les conditions mises ne les y encouragent guère. Les seniors se trouvent écartés du monde du travail alors même que paradoxalement la France manque de ressources humaines. C'est donc avec satisfaction que la Confédération Française des Retraités qui milite pour que la situation des seniors en entreprise soit mieux traitée note une évolution intéressante des positions du MEDEF sur ce sujet puisque cette organisation préconise désormais un plan massif d'emploi des seniors. La direction est bonne, reste à savoir dans quelles conditions ce plan pourrait s'appliquer. Il ne peut s'agir d'employer du personnel à bas coût alors que l'emploi des seniors est créateur de richesse.</p> <p style="text-align: right;"><i>8 juin 2026</i></p>
<p>Retraite : Jour de libération des actifs : si on arrêta les raccourcis ? ... Pensions de réversion : des simplifications ... qui vont dans le bon sens ... Niveau de vie des retraités : remettons ... les pendules à l'heure !</p>	<p>Les attaques contre les retraités se multiplient ! En procédant par amalgames et inexactitudes on tente de démontrer que les actifs travailleraient jusqu'au 4 mai au seul bénéfice des retraités.</p> <p>C'est confondre contributif - on s'ouvre des droits à retraite en fonction de ses cotisations - et solidarité nationale - l'assurance maladie couvre les dépenses de santé en fonction des besoins.</p> <p>C'est refuser de tenir compte de l'allongement de la durée de vie qui fait que les retraités perçoivent plus longtemps une retraite et qu'ils sont plus susceptibles de nécessiter des soins.</p> <p>L'opposition entre actifs et retraités ne mènera à rien. L'allongement de la durée de la vie est une réalité qu'on ne peut regretter ! C'est un paramètre dont il faut sans doute tenir compte pour préserver les équilibres de notre protection sociale mais les actifs ne devraient pas oublier qu'ils sont de futurs retraités et qu'il leur appartient de décider quel sera leur sort de demain.</p> <p style="text-align: right;"><i>18 mai 2026</i></p> <p>Depuis le début de cette année des dispositifs ont été mis en place pour faciliter les démarches visant à obtenir une pension de réversion : demande unique valable pour l'ensemble des régimes, formulaire pré rempli à destination des demandeurs...</p> <p>La création d'ici la fin de l'année d'une carte du conjoint survivant a été annoncée dans le but de regrouper les informations et d'accélérer les démarches.</p> <p>Il s'agit là de petits pas dont on doit se féliciter mais la réforme de fond qui devrait permettre d'améliorer la situation des femmes à la retraite, principales bénéficiaires des pensions de réversion, se fait attendre.</p> <p>Le Conseil d'orientation des retraites dans un rapport de novembre 2025 sur les droits familiaux et conjugaux avait proposé un certain nombre de pistes. Pour sa part la Confédération Française des Retraités qui milite pour un système universel de retraite demande depuis plusieurs années que soient harmonisées les conditions d'attribution dans les différents régimes et que, dans tous les cas, la pension de réversion soit accordée dès 55 ans, sans condition de ressources et au taux de 60%.</p> <p style="text-align: right;"><i>1^{er} juin 2026</i></p> <p>Le Conseil d'Orientation des Retraites met en évidence dans son rapport annuel qu'il vient de publier que l'évolution du niveau de vie moyen des retraités est mécaniquement en retrait par rapport à celui des actifs. Ce décrochage tient à l'indexation des retraites de base sur les prix et à la sous-indexation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, alors que, comme le souligne le COR, le revenu moyen des actifs bénéficie des gains de productivité en sus de l'inflation et évolue donc plus vite que les prix.</p> <p>Cette constatation doit être versée dans le débat qui depuis de nombreux mois agite les médias voulant opposer actifs et retraités et désignant les retraités comme des privilégiés responsables des déficits de nos dépenses publiques.</p> <p>Que les choses soient claires ! Arrivé à l'âge de la retraite un retraité perd de 20 à 50% de son revenu d'activité, puis année après année il perd en pouvoir d'achat en raison des conditions de revalorisation des pensions.</p> <p style="text-align: right;"><i>15 juin 2026</i></p>
<p>Santé</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>